

À compter du 1<sup>er</sup> octobre, 86 agents volontaires travailleront en télétravail un jour par semaine.

# 86 agents expérimentent le télétravail



Les agents qui ont choisi de télétravailler dans des tiers-lieux en ont visité deux le 14 septembre dernier : Kiwanda à Paris 11<sup>e</sup> (ci-dessus) et Next Door gare de Lyon.

**86 agents testent durant un an le télétravail : 65 ont choisi de l'expérimenter à leur domicile, 13 dans un tiers-lieu et 8 dans un bureau de passage sur un site départemental ou du CD78.** Le Département leur a fourni un ordinateur portable avec leurs applicatifs métiers, l'accès aux réseaux et un logiciel de téléphonie. « L'objectif est de réduire les trajets domicile/travail, de favoriser la concentration et d'améliorer ainsi les conditions de travail des agents », explique Camille Pilou, directrice adjointe des ressources humaines.

Tous les agents, quels que soient leur grade ou leur métier, pouvaient postuler s'ils remplissaient les conditions requises : occuper un poste permanent, avoir une ancienneté minimum d'un an sur leur poste, avoir suffisamment de tâches télétravaillables, obtenir un avis favorable de leur hiérarchie, et pour le télétravail à domicile, disposer des conditions matérielles adéquates (connexion internet haut débit, espace de travail, etc.)

13 télétravailleurs ont choisi d'exercer dans un tiers-lieu : un espace dédié au co-working, loué par le Département une journée par semaine. Le 14 septembre, une visite y était organisée. « Les tiers-lieux ont quatre avantages majeurs, énonce Hadrien Brunaux, le représentant de Néo-Nomade, le prestataire des tiers-lieux : un cadre de travail confortable, ce qui n'est pas toujours acquis dans un petit appartement, des bonnes conditions de concentration et d'efficacité, une coupure entre la vie professionnelle et la vie personnelle, et enfin, des espaces de socialisation qui sont autant d'occasions d'échanges et de rencontres enrichissantes. »

### Les notions importantes : autonomie et sécurité

Respect, convivialité et autonomie sont les mots clés de ces nouveaux espaces de travail. Les bureaux sont en effet en open space : il faut travailler en silence et téléphoner dans

les espaces réservés. « La sécurité et la confidentialité sont également des notions qu'il faut avoir en tête, poursuit Hadrien Brunaux. Même si nous n'avons jamais eu de souci, il faut prendre le réflexe de verrouiller son ordinateur quand on quitte son poste quelques minutes et ne pas laisser traîner des objets de valeur. » Il faut également savoir que chaque tiers-lieu a un fonctionnement qui lui est propre, des horaires différents. Il existe des tiers-lieux de taille modeste, très tranquilles. D'autres, très grands et très fréquentés, proposent terrasses, restauration, etc. Autre point, il faut penser chaque mois à sa réservation (et à l'annulation éventuelle de son bureau) : l'agent l'effectue lui-même via la plateforme internet de Néo-Nomade.

Les télétravailleurs doivent être joignables sur des plages déterminées avec leur hiérarchie. Le jour de télétravail - fixe - peut être exceptionnellement reporté en cas de formation ou de réunion obligatoire. Toutes les règles sont détaillées dans une charte. La DRH forme également au management à distance les cadres qui vont encadrer des télétravailleurs, fournit des outils d'auto-évaluation et organisera des réunions de suivi. Objectif : expérimenter le télétravail à l'ensemble des agents dans les meilleures conditions.

**La charte du télétravail est consultable sur Intranet > Agents > Temps de travail**

## Les télétravailleurs en chiffres

- > Lieux : 77 % ont choisi leur domicile, 15 % un tiers-lieu, 8 % un bureau sur un site du CD92 ou du CD78.
- > Catégories : 66 % sont des A, 21 % des B, 10 % des C et 2 % des A+.
- > Provenance par pôle : 24 sont issus du PSOL, 15 du PADT, 11 du PEOM, 10 du PESC, 7 du PC, 6 du PCPL, 6 du PRHF, 3 du PCOM, 3 du PLPP et 1 du cabinet.
- > Choix du jour télétravaillé : 27 ont choisi le vendredi, 18 le jeudi, 17 le mercredi, 15 le lundi et 9 le mardi.



La DRH leur a présenté la plateforme internet de Néo-Nomade pour réserver leur espace de travail.